



Approbation du compte-rendu du Conseil
académique du 12 novembre 2020.

Conseil académique du 9 février 2021

Délibération 2021/02/CAC-001

Vu le code de l'éducation et notamment son article L.712-4 et L.712-6-1 III° ;

Vu les statuts de l'université Toulouse III – Paul Sabatier, notamment l'article 42 ;

Après en avoir délibéré, les conseillers approuvent le compte-rendu du Conseil Académique du 12 novembre 2020.



Toulouse, le 9 février 2021
Le Président,

Jean-Marc BROTO

Nombre de membres : 80
Nombre de membres présents ou représentés : 45

Nombre de voix favorables : 43
Nombre de voix défavorables : 0
Nombre d'abstentions : 0
Ne prennent pas part au vote : 2